



Syndic-Gestion-Transaction-Location

PRESTATIONS ET HONORAIRES

PRESTATIONS

HONORAIRES

	HT	TTC
➤ <u>TRANSACTION</u> (à la charge de l'acquéreur)		
• Appartement / Maison / terrain		
▲ De 1 à 90.000,00 € : Forfait	4.166,66 €	5.000,00 €
▲ A partir de 90.001,00 €		
❖ Pour un mandant simple	5,41 %	6,50%
❖ Pour un mandat exclusif	6,66 %	8,00%
• Autres dépendances vendues seules (Parking, cave, etc,...) : Forfait	3.000,00 €	3.600,00 €
• Locaux et murs commerciaux	6,00 %	7,20 %
➤ <u>ESTIMATION D'UN BIEN</u> (avis de valeur)	OFFERTE	OFFERTE

➤ LOCATION

A usage de résidence principale (Loi n° : 89-462 du 06/07/89).

Honoraires : un mois de loyer Hors Charges (partagés par moitié entre le bailleur et le locataire, soit 50% bailleur et 50% locataire) plafonnés suivant les dispositions de la loi ALUR du 24/03/14 et son décret du 01/08/14 :

• **A la charge du bailleur**

▲ Entremise et négociation :	70,00 €	84,00 €
▲ Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail :		8 € TTC/m ²
▲ Réalisation de l'état des lieux (entrée et sortie)		3 € TTC/m ²

• **A la charge du locataire**

▲ Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail :		8 € TTC/m ²
▲ Réalisation de l'état des lieux (entrée et sortie)		3 € TTC/m ²

➤ GESTION

Locaux d'habitation vides ou meublés honoraires fixés à 6% HT, soit 7,20% TTC, du montant du loyer encaissé charges comprises.

Garantie du paiement des loyers impayés sur devis.